

## **ATELIER APA 2430**

### Atelier intégrateur 1

Description : Expérimentation et apprentissage des processus et des modalités des dimensions techniques au projet d'architecture de paysage. Production de documents d'exécution complets des projets urbains.

Hiver 2019

Exigences d'inscription : préalables APA1230, APA1240, APA1330

Atelier obligatoire

## ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Chargée de cours

Marie Claude Massicotte

[marie-claude.massicotte@umontreal.ca](mailto:marie-claude.massicotte@umontreal.ca)

Chargé de formation pratique

Guy Tremblay

[guy.tremblay.1@umontreal.ca](mailto:guy.tremblay.1@umontreal.ca)

Local : 4040 et section de 4039

### Introduction

L'atelier intégrateur 1 est un espace de création, où le développement et l'approfondissement des compétences en design coïncident avec une démarche d'analyse et d'exploration de pistes conceptuelles et un certain nombre de connaissances acquises sur le plan technique, conduisant à la mise au point détaillée d'un projet.

Le programme de l'atelier est élaboré de manière à permettre aux étudiant(es) de couvrir les principales étapes et dimensions d'un projet d'architecture de paysage, comprenant l'intégration des aspects conceptuels, pratiques, techniques et stratégiques tout en suivant une méthodologie de travail et en l'abordant sous différentes dimensions, socioculturelles, événementielles, programmatiques, artistiques, écologiques, expérientielles, patrimoniales et spatiales.

L'atelier favorise l'expérimentation et l'apprentissage des processus de design et des modalités des dimensions techniques au projet d'architecture de paysage. Cet atelier intègre les connaissances acquises dans les cours théoriques et techniques suivis dans le cadre du programme et met en lumière la complexité de projets en milieu urbain et la diversité de ses composantes urbanistiques et paysagères.

L'atelier vise à permettre la conception de projets d'aménagement significatifs mettant en avant les qualités inhérentes d'un secteur de la ville et d'un espace public. Il vise également à préparer et consolider le dialogue entre les diverses disciplines engagées dans la mise en œuvre de l'espace urbain, en mobilisant un axe conceptuel fort et une ligne directrice concertée

Troisième atelier de projet du cursus du BAC en architecture de paysage, cet atelier se situe entre l'atelier APA 2410 « Espace urbain », et l'atelier APA 3410 « Espace régional ». Il porte, de ce fait, à familiariser les étudiants sur la dimension multi scalaire des projets de paysage qui

constitue un enjeu et une problématique structurante d'un projet. Le but étant de dégager les potentialités d'un lieu, d'en élargir les limites et de créer des connexions entre les différentes échelles contribuant ainsi à la définition d'un projet en architecture de paysage.

Le projet urbain est généré par des forces et des intérêts diversifiés et souvent divergents : motifs économiques, politiques, sociocommunautaires, culturels et environnementaux, patrimoniaux, impératifs techniques, modes et courants de pensée éthiques et esthétiques contemporains. Des professionnels de disciplines diverses sont mis à contribution dans la conception et la construction de la ville. Architectes, architectes-paysagistes, urbanistes, ingénieurs civils, archéologues, historiens, économistes, artistes, forment des équipes qui élaborent des projets de complexités variables qui évoluent pendant des mois, voire des années. Les projets urbains novateurs associent divers intérêts et disciplines et sont concertés et rassembleurs.

Comment concilier ces différents points de vue, les intérêts divergents qui parfois s'opposent au sujet des espaces publics, tout en veillant à la pertinence de ces derniers en tant que lieux d'expérience collective? Les espaces urbains sont variés et représentatifs de la ville. Mais qu'en est-il de la vocation du projet... parfois controversé... faisant partie intégrante d'un ensemble?

Comment passe-t-on de la vision d'ensemble à une conception précise et localisée ? Quelles sont les relations existantes ou à développer entre le site et le contexte dans lequel il s'inscrit ?

Comment aborder le rôle des espaces publics dans la ville contemporaine où les modes d'appropriation et d'usages sont en pleine mutation, où le festif, l'événementiel et le ludique sont les nouveaux rituels, où les nouvelles mobilités urbaines n'assujettissent plus ces espaces à leur relation de proximité avec les usagers, et où de nouveaux enjeux environnementaux criants imposent leur impératif ?

Et comment s'inscrivent ces espaces dans la suite de succession d'ambiances, de parcours, de paysages, et d'activités générés par le secteur. Dans une notion de parcours jalonné de plusieurs haltes, places,

espaces publics, comment garder la fluidité, mais aussi la direction tout en maintenant à l'esprit l'unicité des lieux rencontrés, leurs identités propres?

Voilà le genre de questions qui seront soulevées dans le cadre de l'atelier au fur et à mesure que les projets vont évoluer.

Le projet et le secteur choisis qui seront travaillés en atelier recèlent un potentiel qui favorise de tels apprentissages tout en ouvrant des pistes de réflexion sur l'usage des espaces collectifs urbains, la connectivité et la vision d'ensemble.

### Projet principal

## **Terrain 066 – Place Eugène Lapierre – Arrondissement Ville-Marie**

### Contexte

Le terrain 066 est situé en plein cœur du Quartier des Spectacles, au nord de la place des Festivals sur le boulevard De Maisonneuve Ouest et entre les rues de Bleury et Jeanne-Mance. Il est aussi adjacent au musée d'art contemporain (MAC), à la Place des arts (PDA) et à la promenade des artistes. Il est desservi par le réseau de voies cyclables, les transports en commun dont à quelques pas le métro PDA.

Le terrain 066 se retrouve donc dans un secteur festif, culturel et un haut lieu économique de Montréal, le centre-ville.

### Le Quartier des spectacles

Le quartier des spectacles a fait l'objet d'un PPU (plan particulier d'urbanisme) qui a été entériné en 2008 reconnaissant ce secteur comme le haut lieu d'événements festivaliers tout en s'assurant que la qualité du design urbain doit être un élément fondateur pour l'aménagement de ce secteur culturel. En voici quelques extraits :

*Montréal est reconnue pour son animation, sa convivialité, son effervescence culturelle et sa créativité tant dans les domaines des arts de la scène et du cinéma*

que dans les créneaux récréatifs et culturels tels que le multimédia et les arts technologiques. Toutefois, ces qualités devraient être affirmées davantage dans l'aménagement et le développement d'une ville comme Montréal, qui a été reconnue « ville UNESCO de design » : les nombreuses salles de spectacle représentent un héritage qui reste encore trop souvent menacé, même s'il est parfois mis en valeur (l'Impérial, le Métropolis, le Monument National); les grands événements culturels continuent à dépendre de la présence de terrains vacants : la « ville des festivals » ne dispose toujours pas d'espaces urbains aménagés à cette fin. Ces faiblesses nuisent au rayonnement de Montréal en tant que « métropole culturelle ». Il apparaît donc important d'intervenir rapidement afin de mieux ancrer les festivals et de positionner définitivement Montréal en tant que ville de festivals. C'est pourquoi l'arrondissement Ville-Marie et la Ville de Montréal se dotent d'un cadre de planification visant à consolider et à développer le Quartier des spectacles grâce à des interventions décisives qui se distingueront par la qualité du design urbain.

Le PPU se fonde sur les trois grandes orientations suivantes :

*Orientation 1 Soutenir et exprimer les vocations culturelles propres au quartier et en faire une destination de classe internationale*

*Orientation 2 Faire du quartier, un milieu de vie convivial, équilibré et attrayant*

*Orientation 3 Miser sur le développement durable*

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan\\_urbanisme\\_fr/media/document\\_s/PPU\\_QDS-PDA.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan_urbanisme_fr/media/document_s/PPU_QDS-PDA.pdf)

Par ailleurs, le secteur du quartier des spectacles se dotera pour 2019 d'une toute nouvelle place publique soit l'esplanade Clark

*Situé à l'ouest de la rue Clark, entre les rues Sainte-Catherine et le boulevard Maisonneuve, le terrain d'une superficie de 5000 m<sup>2</sup> accueillera une nouvelle place publique qui comprendra une patinoire extérieure réfrigérée laquelle se transformera l'été en une grande terrasse urbaine agrémentée de mobilier urbain ludique, développé dans le cadre d'un concours de design.*

*Un bâtiment multifonctionnel y sera également érigé; il offrira plusieurs espaces, dont un chalet urbain accessible au public, une offre alimentaire, des salles polyvalentes et des locaux techniques et d'entreposage, et il comportera un toit végétalisé.*

*S'inscrivant dans le contexte urbain du carrefour Saint-Laurent/Sainte-Catherine cette place publique aura une vocation complémentaire à celle de la place des Festivals. Son aménagement en fera un lieu public convivial et confortable, à une échelle plus intimiste.*

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7557,142717301&\\_dad=portal&\\_s\\_chema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7557,142717301&_dad=portal&_s_chema=PORTAL)

## Le projet

Utilisé à des fins de stationnement et d'espace d'arrière-scène lors des festivals, le terrain no 066, exploité par Stationnement de Montréal, a été voué pendant longtemps à la relocalisation du musée Mc Cord- Steward.

Ce site a fait l'objet dans la dernière année de plusieurs débats sur sa vocation. En effet, l'administration municipale en place a décidé qu'il serait réhabilité en espace (parc public), en compensation à la destruction du parc Domtar se situant non loin et qui avait été inauguré en 2002.

Cet espace privé aménagé par l'ex-proprétaire du terrain soit Domtar était utilisé par les résidents, les travailleurs et les enfants fréquentant les centres de la petite enfance du secteur. Il a été acquis par le Groupe Canvar en 2017, en vue d'y effectuer la construction prochaine d'un projet mixte de 35 étages comprenant un rez-de-chaussée commercial, un hôtel de 143 chambres, 252 logements locatifs et 191 cases de stationnement en sous-sol.

Donc par compensation de la perte de cet espace, il en a été décidé que le terrain 066 serait réhabilité en parc/espace public. Par ailleurs dans un souci d'adaptation au changement climatique et étant donné que plusieurs places publiques au dur revêtement génèrent multiples



*résultats de cette démarche serviront à nourrir le processus de conception et de design.*

Extrait de : <https://www.realisonsmtl.ca/6547/documents/11728/download>

Avec le soutien de l'arrondissement, Il s'agit donc de saisir l'occasion de créer ensemble un nouveau parc, un îlot de fraîcheur et un espace de détente en plein cœur du Quartier des spectacles et de se doter d'une stratégie d'aménagement afin de révéler son unicité alors qu'il se trouve adjacent à une place publique de grande envergure générant bon nombre d'usagers tant touristiques que montréalais.

La zone d'étude à la particularité d'englober et de croiser plusieurs caractéristiques intrinsèques des squares et places nous permettant de comprendre le déploiement et les caractéristiques sociales, culturelles et économiques de ce secteur.

## Méthodologie

Au cours de l'atelier, pour ce projet, nous mettrons en lumière en étape 1 les inventaires, analyses de ce secteur et du site en soi. Ce quartier riche de lieux de rassemblement et de festivals est révélateur du développement de Montréal et se doit de comprendre un regard plus large de l'ensemble urbain.

Par la suite nous allons nous attarder en étapes 2 et 3 sur le diagnostic, les principes directeurs et la vision d'aménagement du secteur et du terrain 066 comprenant le réseau viaire et l'interconnexion des lieux environnants ainsi que l'élaboration d'une esquisse d'aménagement

En étape 4 nous aborderons les aspects techniques et détails ainsi que la finalisation des plans d'aménagement.

## Projet éclair / design express

En début de session, un lieu significatif de Montréal fera l'objet de projet éclair. D'une durée **d'environ 14 jours**, ce projet éclair vise à vous connecter sur l'analyse sensitive et à déployer rapidement une vision et un design novateur.

La notion de réversibilité des usages, de l'événementiel, du festif en contrepartie avec la tension avec la lutte contre les ilots de chaleur, l'espace permanent, temporaire et événementiel seront aussi le fil conducteur tout au long de ce projet en tenant compte des divers enjeux et selon notre perception de l'espace. Ce projet éclair est aussi l'occasion de vous plonger dans le design, la création sans souci de programmation spécifique, mais en tenant compte du contexte.

## **Exercice A – CESM/Parc Frederic Back - On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs**

Ce design se fera sur l'œuf dans le pôle culturel du CESM (parc Frederic Back) dont des travaux majeurs sont effectués depuis plus de 20 ans et dont l'ouverture, entre autres, d'une section importante à la population soit une partie de l'ancien site d'enfouissement a été finalisé depuis 2017 soit dans le cadre des fêtes du 375<sup>e</sup> de Montréal.

Cet espace est situé en partie sur le terrain public (parc) de la Ville de Montréal et sur le terrain privé du CDS (Cirque du Soleil). Il a été aménagé en 2001 de manière à desservir de très grosses productions du CDS. Par contre, ce site a servi que peu de fois pour des événements, car il est peu accessible et le site permet peu d'expansion. Une voie polyvalente piétons/cyclistes le ceinture et il est situé non loin d'une entrée au parc du CESM/Frederic Back. Un belvédère permet d'admirer la vue sur l'ancien site d'enfouissement. Ce site se trouve à être adjacent au secteur ouvert à la population en 2017. L'œuf est peu utilisé en ce moment et sa vocation est à revoir.

## Déroulement de l'atelier

À chacun des exercices, il vous est communiqué la teneur des travaux à réaliser pour leur finalité sous forme de syllabus spécifique en vue de l'avancement du projet selon l'étape. D'une rencontre à l'autre, il est attendu que les projets progressent selon les directives données par les responsables de l'atelier.

Les exigences qui suivent sont posées afin de vous permettre de développer une discipline de travail, selon une méthode itérative mettant en jeu a) la formulation des assises du projet b) l'élaboration des concepts d'aménagement et c) l'élaboration d'hypothèses d'aménagement.

### L'affichage hebdomadaire

Chaque mardi/jeudi vous devez afficher à vos postes de travail a) les travaux affichés le mardi et/ou jeudi précédent et b) les travaux réalisés au cours de la semaine. D'un mardi /jeudi à l'autre, il est attendu que le projet progresse selon les directives données par la responsable de l'atelier. L'affichage doit être complété au plus tard à 9.00h et/ou 13 h. Seuls les étudiant(es) qui auront affiché en temps requis seront rencontrés au cours de la journée.

### Les livrables

Les travaux produits doivent être présentés en 2D ou 3D selon les exigences, **de manière soignée**. Cela permettra de bien comprendre les constats tirés des analyses, de même que les potentiels et les limites des concepts et des hypothèses d'intervention explorés au cours du projet. Cela permettra aussi de nourrir le dossier de projet avec les éléments produits sans avoir à reprendre certains documents par la suite.

Les produits 2D ou 3D élaborés en cours de projet et particulièrement représentatifs du développement du projet doivent être conservés en bon état et soigneusement archivés. Chaque produit doit être identifié à son auteur(e) ou ses auteurs et daté. Chaque produit retenu doit être photographié avec soin chaque semaine et archivé dans un dossier numérique qui sera disponible en tout temps pour la responsable de l'atelier.

### Travaux individuels et d'équipes

L'exercice express sera fait en équipe (3 par équipe max) et aussi pour certaines tâches en mode individuel. La majorité des étapes du projet principal de l'atelier notamment en ce qui concerne les inventaires,

analyses, de synthèses et de vision seront faites en équipe. Certaines étapes de design et/ou tâches seront faites individuellement.

### Horaire du cours

Cet atelier de 6 crédits s'inscrit dans la grille horaire du mardi de 9 h à midi et de 13 à 16 h et du jeudi de 13 à 16 h. Nous discuterons dès le premier cours des modalités de présences en atelier, des rendus et présentations ainsi que du syllabus du cours

### Capsules d'information.

Au cours de la session, certaines capsules d'information sur les diverses étapes ou des enjeux particuliers seront donnés soient par les enseignants ou des invités

### Le carnet personnel

Vous devez être muni dès le début du trimestre d'un carnet personnel de type Canson (5.5 X 8.5 po). Le carnet vous accompagnera tout au long du trimestre. Vous y consignerez tout le travail personnel de réflexion, d'exploration, de projection, d'interrogation et de production d'idées et qui appuieront votre contribution au travail d'équipe. Vous noterez donc tout ce qui peut émerger de votre travail tant individuel que d'équipe au fur et à mesure : observations, éléments de problématique, contraintes, opportunités d'intervention, pistes de réflexion, évocations, précédents, questions, prototypes, essais, etc.

L'une des exigences de l'atelier étant de nourrir le projet sur l'ensemble du processus avec une production graphique et matérielle soutenue, le carnet comportera des dessins, schémas, simulations et autres à profusion. Le carnet fera foi, au final de votre investissement personnel dans le travail d'atelier, ce qui compte pour 5% de la note finale.

### L'évaluation

Les notes d'étapes et la note finale porteront sur les éléments suivants :



- a) l’affichage hebdomadaire, lequel doit faire preuve de l’avancement du projet et des explorations qui ont été assidûment menés à cette fin ;
- b) la qualité des travaux affichés quant à la rigueur analytique, à la fécondité sur le plan conceptuel, à l’approfondissement du projet sur le plan spatial, formel, matériel, etc., et quant au rendu ;
- c) l’approfondissement du projet à toutes les étapes, selon les directives reçues ;
- d) la cohérence du projet des concept(s) aux explorations et à l’élaboration de la proposition d’aménagement ;
- e) l’intérêt du projet quant à sa réponse au contexte et aux enjeux soulevés en cours de travail, quant à ses orientations conceptuelles et quant à sa contribution potentielle à la qualité de l’expérience urbaine ;
- f) la qualité du dossier de projet élaboré avec les documents produits à chacune des étapes et les rendus finaux.
- g) Sur le plan individuel, l’assiduité démontrée dans l’usage du carnet et la qualité de son contenu.
- h) La qualité de la présentation écrite et/ou orale ainsi que le français parlé et écrit comprenant la clarté des propos, l’esprit stratégique et de synthèse, la qualité et la fluidité oratoire.

En sus de ce qui précède s’appliqueront les critères généraux suivants :

- degré d’intégration des outils d’exploration matérielle (dessins, schémas, maquettes et toute autre production pertinente sur tout médium approprié) au processus de travail à toutes les étapes ;
- autonomie démontrée en cours de travail eu égard aux exigences des différentes étapes (travail de réflexion et d’élaboration appuyé par une production appropriée) ;
- participation active et constructive aux critiques et aux réflexions menées en cours d’atelier et lors des critiques.

Voici la répartition de la notation au cours de la session

A: Design express CESM/parc Frederic Back: **15 %** équipe et individuel

B: Projet principal Terrain 066 – Place Eugène Lapierre

Étape 1 : Phase inventaires /analyses / secteur et place : **20 %** en équipe

Étape 2 : Synthèse/diagnostic, développement de principes directeurs du secteur, développement de vision d’aménagement et programmation du terrain 066 : **15 %** équipe

Étape 3 : Design préliminaire **10 %** individuel

Étape 4 : Design final et plans/détails techniques **30 %**

**10%** individuel pour participation (5%) et cahier de notes (5%)

### Règles pédagogiques

La réussite de l’atelier repose sur la production de l’ensemble et de chacun des travaux requis, et ce, aux dates prévues.

Les séances d’atelier sont des occasions privilégiées pour travailler efficacement en équipes ou en individuel et pour discuter des orientations du travail avec les responsables de l’atelier. Elles peuvent inclure des présentations et des mises au point de sa part. Des directives supplémentaires peuvent y être communiquées. Il est donc essentiel que les étudiant(e)s soient présent(e)s à toutes les séances d’atelier.

Par ailleurs, puisque les rencontres formelles avec les équipes et les étudiant(e)s ne pourront avoir lieu qu’à tour de rôle, il est attendu que l’élaboration des projets soit menée par tous avec un maximum d’autonomie et d’initiative. Il n’est nul besoin d’attendre la validation des responsables d’atelier pour élaborer des propositions ou des alternatives et pour en évaluer le mérite. Il vous faut donc faire preuve d’initiative pour ce qui est de prendre position et de produire chaque semaine.

Chaque étape de travail doit être appuyée par une production matérielle en 2D et/ou 3D si indiquée. Par conséquent, les travaux en cours d’élaboration ne seront discutés en atelier que dans la mesure où les analyses, les réflexions et leurs conséquences sur le projet, les concepts, leur approfondissement et leur développement en propositions étoffées sur le plan spatial seront soutenus par une production appropriée.

Les instructions concernant les exercices, les étapes ou le déroulement de l’atelier seront envoyées via Studium ou autre plateforme indiquée lors de l’atelier par Marie Claude Massicotte et/ou Guy Tremblay. Les étudiant(e)s ont la responsabilité de consulter leur messagerie et/ou Studium aussi

souvent que nécessaire. Nulle dérogation aux directives et aux échéanciers ne sera acceptée en raison d'une négligence à cet égard.

Toute correspondance adressée aux responsables de l'atelier doit émaner d'une adresse universitaire (...@umontreal.ca) qui vous permet d'être immédiatement reconnu, et non de votre compte de messagerie personnel (Hotmail, Gmail ou autre). Les 2 responsables de l'atelier devront toujours être inscrits en destinataires. Aucune exception ne sera permise.

Les dates de remise présentées doivent être considérées comme inflexibles. C'est dire qu'à moins d'une entente préalable avec les responsables de l'atelier, tout retard entraînera automatiquement une pénalité de 10% par jour, et ce, jusqu'à concurrence de 30%. Ces règles seront appliquées de manière implacable, quelles que soient les raisons invoquées. Enfin, toute proposition de changement au présent syllabus en cours de session (ex. : modification d'une date de remise) devra être adoptée à la majorité par l'ensemble des participants.

### Évaluation de l'enseignement

La date retenue pour l'évaluation en ligne pour le cours est **le jeudi 4 avril entre 13 et 14 h**

### Intégrité, fraude et plagiat

**Pour prévenir les conséquences du plagiat, l'Université met à la disposition des étudiants sur le site <http://www.integrite.umontreal.ca/> de l'information, des réflexions, des conseils pratiques et des références portant sur l'intégrité, la fraude et le plagiat.**

### Soutien aux étudiants en situation de handicap

**L'Université de Montréal offre des services de soutien aux étudiants en situation de handicap, dont des mesures d'accommodement à un examen. Les étudiants désirant se prévaloir de ces services doivent s'inscrire auprès du Service d'aide aux étudiants (SAE)**  
**<http://www.bsesh.umontreal.ca/accueil/index.htm>**

### Modifications au déroulement de l'atelier

Il se pourrait que les exigences, la portée et la conduite des exercices soient ajustées en cours de route pour tenir compte de la progression des étudiant(e)s, ou pour permettre de porter attention à des aspects qui poseraient des difficultés particulières. Cela dit, les activités et étapes prévues sont distribuées dans le calendrier sommaire ci-joint :



## Calendrier par étapes

SEM	DATES	ÉLÉMENTS AU PROGRAMME			
					Processus de design
1	08/01 @ 10/01	<p><b>Introduction à l'atelier</b></p> <p>Présentation du syllabus</p> <p>Programme, calendrier, exigences</p> <p>Exercice sur l'espace urbain</p> <p><b>Présentation exercice A (15%)</b></p> <p><b>Tâches</b> : formation d'équipe, lecture et recherche documentations,</p> <p>Élaboration de plans de base, visite du site/capsule sur le CESM/parc</p> <p>Frederic Back, inventaires/analyses</p>	3	22/01 @ 24/01	<p><b><u>Dépôt des livrables A</u></b></p> <p><b>Présentation</b>, discussion, bilan et orientation</p> <p><b>Présentation de l'exercice B étape 1 (20%)</b> Terrain 066 /place Eugène Lapiere</p> <p>Élaboration de plans de base, recherche documentations</p> <p>Présentations et visite du site, rencontres avec représentants et chargé de projet</p> <p>Identification des enjeux.</p> <p><b>Tâches</b> : Cueillette d'informations, relevé photos et documentations, familiarisation avec le site et son contexte, plans de base.</p> <p>Inventaires et analyses du secteur à colliger.</p>
2	15/01 @ 17/01	<p><b>Poursuite design express</b></p> <p><b>Tâches</b> : Observation, réflexion</p> <p>Synthèse/diagnostic</p>			

SEM	DATES	ÉLÉMENTS AU PROGRAMME	
4	29/01@ 31/01	<p><b>Poursuite étape 1</b></p> <p>Poursuite des analyses : identification des compléments d'analyses, prise de position/enjeux.</p> <p><b>Tâches</b> : Mise en plans préliminaire inventaires/analyses</p>	<p>Élaboration de la synthèse/diagnostic enjeux et problématiques et identification de principes directeurs du secteur et pistes conceptuelles du site vision / ligne directrice d'aménagement</p> <p><b>Tâches</b> : Illustration par des vignettes, des plans schématiques ou autres rendus de la synthèse et des pistes conceptuelles préliminaires</p> <p>Document écrit préliminaire sur les principes directeurs du secteur et la piste conceptuelle/vision du site</p>
5	05/02 @ 07/02	<p><b>Poursuite de l'étape 1</b></p> <p><b>Tâches</b> : mise en plan finale inventaires/analyses</p>	
6	12/02 @ 14/02	<p><b><u>dépôt étape 1</u></b></p> <p><b>Présentation</b>, discussion, commentaires, bilan et orientations.</p> <p><b>Présentation de l'étape 2 (15%)</b></p>	
7	19/02@ 21/02		<p><b>Poursuite étape 2</b></p> <p><b>Tâches</b> : Illustration finale des plans ou autres rendus de la synthèse et de la vision/ piste</p>



SEM	DATES	ÉLÉMENTS AU PROGRAMME			
		<b>Tâches :</b> Élaboration/adoption d'une esquisse (équipe) à partir d'une des esquisses préliminaires. Élaboration de plans techniques préliminaires ( plantations et détails de mobilier/revêtement, etc.	14	09/04@ 11/04	<b>Poursuite de l'étape 4</b> <b>Tâches :</b> Esquisse d'aménagement et production de détails et plans techniques représentations , graphisme
12	26/03 @ 28/03	<b>Poursuite étape 4</b> <b>Tâches :</b> Approfondissement d'une esquisse au moyen d'une gamme de rendus. Production de détails préliminaires démontrant les principes de construction,	15	16/04 @ 18/04	<b>Poursuite étape 4</b>
			16	23/04 @ <b>25/04</b>	Poursuite étape 4 <b>Dépôt de l'étape 4 (30%)</b> présentation finale devant jury (chargé de projet, professeurs, etc) <b>dépôt cahier personnel</b> <b>Fin de session</b>
13	02/04 @ 04/04	<b>Poursuite de l'étape 4</b> <b><u>évaluation de l'enseignement</u></b>			

## Bibliographie

Claude Desjarlais, Anne Blondlot, rédaction générale et coordination, Savoir s'adapter aux changements climatiques [Montréal] : Ouranos 2010 (QC 903.2 Q4 S28 2010)

Claude Villeneuve, François Richard, Vivre les changements climatiques : réagir pour l'avenir, Sainte-Foy, Québec : Éditions MultiMondes c2007 (QC 981.8 C5 V552 2007)

Claudia Dinep, Kristin Schwab, Sustainable site design: criteria, process, and case studies for integrating site and region in landscape design, Hoboken, N.J.: J. Wiley c2010 (SB 472.45 D56 2010)

Meg Calkins, Materials for sustainable sites: a complete guide to the evaluation, selection, and use of sustainable construction materials, Hoboken, N.J.: Wiley c2009 (TH 880 C35 2009)

Meg Calkins, The sustainable sites handbook: a complete guide to the principles, strategies, and practices for sustainable landscapes, Hoboken, N.J.: John Wiley & sons, inc. c2012 (QH 541.15 L35 C345 2012)

DOVER, Victor, MASSENGALE, John, Street Design: The Secret to Great Cities and Towns, Wiley NJ, 2014

GRATTON, Roger. Pignon sur rue : les quartiers de Montréal. Guérin, Ville de Montréal, 1991 393 p.

JACOBS, Alan B., Great Streets, MIT Press, 1995 + The Boulevard Book, Cambridge, MIT Press, 2003

MARSAN, Jean-Claude, Montréal en évolution, Fides, Mtl, 1974, rééd Méridien Architecture, Mtl, 1994

STEFULESCO, Caroline, L'arbre dans la ville, réédition de L'urbanisme végétal, Institut pour le développement forestier, Collection Mission du Paysage, Ministère de l'environnement, Paris, 2009

Jan Gehl, Pour des villes à échelle humaine, guides pratiques, éditions Eco société, 2012,

Ville de Montréal, Les rues de Montréal, répertoire historique, Éditions Méridien 1995

Archi design deco, La ville aujourd'hui, nouvelles tendances en urbanisme, Éditions place des Victoires, 2012

Sous la direction de Franck Scherrer, Martin Vanier, Villes, territoires, Réversibilités, Hermann, 2013

### Sites internet

CESM/parc Frederic Back

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7377,142233176&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,142233176&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Quartier des spectacles

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan\\_urbanisme\\_fr/media/documents/PPU\\_QDS-PDA.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan_urbanisme_fr/media/documents/PPU_QDS-PDA.pdf)

Esplanade Clark

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7557,142717301&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7557,142717301&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Terrain 066

<https://www.realisonsmtl.ca/6547/documents/11728/download>

Aménagement réseau viaire

<http://www.ruedelavenir.com/>